

MÉTROPOLIE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

VILLE de
SIX-FOURS
LES-PLAGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

4-1.c PLAN DE ZONAGE 3G
(OUEST)

Approbation du Plan Local d'Urbanisme
Modification amplifiée n°1

Déclaration d'utilité publique n°1
Modification n°1

Cachet de la mairie

Délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2015
Délibération du Conseil Métropolitain en date du 27 mars 2018
Prescrite par arrêté métropolitain n°AP 24/165
du 04 décembre 2024

Arrêté préfectoral du 9 octobre 2024
Délibération du Conseil Métropolitain en date du

Légende:

Limite et nom de zone du PLU

Espace boisé classé (EBC)

Linéaires commerciaux à préserver

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteur de programme d'aménagement d'ensemble (PAE)

Zone d'aménagement concerté (ZAC)

Périmètre de programme de logements sociaux (SMS)

Emplacement réservé logement social

Emplacements réservés (ER)

Éléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du CU

A- Ensemble "bâtiments et parc de caractères" et les "espaces à grands jardins" (zone UJ)

B- Éléments bâtis intéressants

C- Espaces verts à protéger - ponctuel

C- Espaces verts à protéger (EVP) / Éléments végétaux remarquables

D- Espaces verts à protéger - alignement

E- Espaces à planter

Zone Non Aedificandi

Risque Inondation

Synthèse du plan de prévention du risque inondation

Champ d'expansion des crues

Éléments portés à titre indicatif

Espace proche du rivage

Espace naturel sensible

Zones archéologiques

Périmètre de protection rapprochée du Puits de Pépiole (captage d'eau)

0125250 m

Echelle : 1 / 2000ème